

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Comme il est 6 heures, je dois, à regret, interrompre le député.

MOTION D'AJOURNEMENT

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député d'Hillsborough (M. Macquarrie)—Les parcs nationaux—l'aménagement d'un second parc dans l'Île-du-Prince-Édouard; le député de Shefford (M. Rondeau)—La santé et le bien-être—Mesure en vue de réduire le coût des soins hospitaliers, médicaux et dentaires.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Jacques-L. Trudel, portant qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'il a prononcé à l'ouverture de la session.

M. Scott: Monsieur l'Orateur, si vous me permettez de continuer, je parlerai du paradoxe de nos forces armées qui doivent s'accommoder de concepts d'organisation aussi nouveaux que radicaux. Je ne m'oppose pas aux idées nouvelles, mais notre nouvelle politique militaire, par sa sagesse ou par son manque de sagesse, semble avoir mis le gouvernement dans le pétrin.

On l'a maintes fois averti de ce côté-ci de la Chambre de s'arrêter sérieusement sur les imprévus possibles ou probables, tant au pays qu'à l'étranger. Les membres de l'opposition officielle lui ont plusieurs fois demandé de songer au moral des forces armées qui nous resteraient après le passage des expérimentateurs.

En tant que membre de l'OTAN et des Nations Unies et en tant que nation libre sensible aux forces à l'œuvre dans un monde voué à l'effondrement de la liberté, le Canada n'a besoin que d'un minimum de forces armées, entraînées et équipées. Et pourtant, nous n'avons même pas actuellement ce minimum indispensable. Quiconque en doute n'a qu'à expliquer comment le Canada pourrait faire face à ses engagements actuels envers l'OTAN et l'ONU alors que le gros de ses troupes de combat implantées au Canada sert à présent à monter la garde dans la province de Québec et à Ottawa. La crise actuelle a prouvé indiscutablement que nous n'avons présentement que tout juste assez de troupes pour faire face à une crise intérieure d'envergure. D'autre part, si les troupes affectées à l'étranger étaient maintenant cantonnées outre-mer, nous ne pourrions faire face à une situation comme celle où nous place la menace d'insurrection au Québec.

[M. Scott.]

Nous pourrions nous rallier à la politique du NPD et suivre les conseils des Melville Watkins. Nous pourrions laisser de côté carrément la défense nationale et congédier nos troupes. Je doute cependant qu'un Canadien bien pensant s'y résolve après les récents événements. Un cas typique de la tendance du gouvernement actuel vers la politique du NPD s'est produit lorsque le ministre de la Défense nationale (M. Macdonald) a annoncé à Halifax que l'armée continuerait à réduire ses effectifs, malgré les leçons convaincantes que toute personne sensée tirerait de la crise actuelle.

Le besoin de forces armées suffisantes et bien entraînées pour seconder le pouvoir civil n'aurait pu être plus clairement démontré que par les événements des derniers jours. Si nos troupes doivent remplir leur second rôle important d'arme ou d'instrument de politique étrangère, il n'est que sensé de supposer qu'on devrait faire des projets qui tiennent compte de l'avenir plutôt que du passé. Nous le savons maintenant, une insurrection armée peut se produire au Canada. Le gouvernement actuel serait insensé et insouciant s'il s'accrochait aux principes d'antan à seule fin de prouver qu'ils sont immuables. Ils ne le sont pas. Le gouvernement ne fait preuve que d'obstination. Nous possédons de nouveaux renseignements sur lesquels fonder nos besoins militaires, renseignements qui n'étaient pas disponibles il y a quelques semaines ou quelques mois. Nous savons maintenant que nous pouvons connaître au pays une insurrection armée et qu'elle pourrait devenir incontrôlable en très peu de temps.

• (8.10 p.m.)

J'exhorte le gouvernement à suspendre provisoirement l'actuelle politique de réduction des forces militaires et à permettre à la Chambre de débattre des besoins présents et à venir du Canada en matière militaire. Attendons que la crise actuelle soit passée puis examinons la question calmement à la lumière des faits nouveaux dont nous disposerons.

Je traiterai dans un instant d'un autre aspect de cette question et je demande au gouvernement de donner suite sans tarder aux recommandations du rapport de la Commission Woods et du rapport du comité de la Chambre sur les affaires des anciens combattants. Je demande au gouvernement de présenter le plus tôt possible une mesure législative fondée sur ces recommandations. Les intéressés ont fait de leur mieux. Il incombe maintenant au gouvernement d'intervenir et de soulager nos anciens combattants des difficultés qui les assaillent. Toutes les recommandations sur les pensions et indemnités des anciens combattants ont été approuvées par les membres du gouvernement faisant partie du comité des affaires des anciens combattants; il y a donc unanimité, et rien ne s'oppose à ce que le gouvernement nous présente cette mesure dans les meilleurs délais.

Avant de conclure, j'aimerais aborder un autre problème grave que notre pays doit résoudre s'il veut survivre. Nous tolérons dans nos écoles et nos universités des professeurs à l'esprit radical et révolutionnaire. Nous abandonnons littéralement notre jeunesse impressionnable à ces professeurs et nous restons impassibles alors qu'on leur inculque des philosophies séditieuses et venimeuses, totalement étrangères à notre mode de vie, à notre régime parlementaire et à nos normes morales.